METTRE MON BIEN EN LOCATION

Pour connaître votre logement

- ☐ Titre de propriété, identité des propriétaires et adresse précise du bien.
- ☐ Surface habitable, plans disponibles, équipements et liste des annexes.
- ☐ Charges : derniers décomptes, taxe foncière et taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- ☐ Si le logement était loué : ancien bail, dernier loyer et date de départ du locataire.
- ☐ En copropriété : règlement, informations utiles au locataire et coordonnées du syndic.

Avant de proposer le logement

- ☐ Rassemblez le DPE et les diagnostics existants. À compléter selon les cas : plomb (avant 1949), gaz et électricité (installations de plus de 15 ans), risques et bruit.
- ☐ Faites vérifier la décence du logement et sa possibilité de location. En métropole, la classe G ne satisfait plus le critère énergétique depuis 2025 pour les nouveaux baux, renouvellements ou reconductions.
- ☐ Faites vérifier le loyer applicable et les formalités locales : encadrement, déclaration ou autorisation de mise en location selon la commune.

Pour préparer l'entrée du locataire

- ☐ Bail et annexes, diagnostics applicables, état des lieux ; pour un meublé, inventaire du mobilier et des équipements requis.

À retenir · Cette liste présente les principaux documents à préparer. Des pièces complémentaires peuvent être nécessaires selon le logement. Les justificatifs demandés aux locataires sont limités par la réglementation.

Raphaël Espinera · Agent commercial indépendant · Réseau Expertimo
RSAC Bobigny 925 217 291
06 01 40 85 99 · contact@lesclesderaphaele.com